

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard  
Service Eau et Inondation  
89 rue Wéber - CS52002 – 30907 NIMES Cedex 2

## Dossier de déclaration loi sur l'eau simplifié : TRAVAUX EN COURS D'EAU et PLANS D'EAU

### A qui demander des renseignements ?

- Sur la **loi sur l'eau**, les **PPRi** et les zones inondables : Service Eau et Inondation : [ddtm-sei@gard.gouv.fr](mailto:ddtm-sei@gard.gouv.fr)
- Sur **Natura 2000** : Service Environnement et Forêt : [ddtm-sef@gard.gouv.fr](mailto:ddtm-sef@gard.gouv.fr)

### Avertissements

Les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (I.O.T.A.) susceptibles d'avoir une incidence sur un milieu aquatique relèvent du champ d'application du code de l'environnement et peuvent nécessiter une autorisation environnementale ou une déclaration (articles L181-1 à 32 et L214-1 à 6). Les procédures applicables sont définies aux articles R181-1 à 52 et R214-6 à 56.

**La réglementation européenne exige l'atteinte du bon état général des eaux. Elle impose ainsi que les ouvrages ou activités ayant un impact sur les milieux aquatiques soient conçus et gérés dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau.**

Ce document a pour objet de vous aider dans l'élaboration des dossiers les plus courants de « déclaration » pour : un forage, un prélèvement, un rejet (hors eaux pluviales), des travaux en cours d'eau, ou un plan d'eau. Le dossier de déclaration est à envoyer **renseigné dans son intégralité en trois exemplaires papier (annexes comprises) et une version numérique** au Guichet Unique de l'eau (Service Eau et Inondation ; coordonnées ci-dessus). La liste des informations demandées n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'impact du projet sur le régime hydrologique du cours d'eau ou sur le milieu naturel serait important voire irréversible, la DDTM se réserve le droit de demander la fourniture d'informations complémentaires ou de s'opposer au projet, comme le prévoit la réglementation.

**Tout dossier incomplet devra être complété, avant d'être instruit.**

Il vous appartient de vérifier que toutes les pièces à joindre au présent formulaire sont transmises.

**Le syndicat de rivière ou la Chambre d'Agriculture peuvent vous apporter un appui technique dans la conception de votre projet ou l'élaboration du dossier.**

La durée d'instruction est de **deux mois** à compter du dépôt du dossier complet et régulier, sous réserve des délais nécessaires à la fourniture d'éléments complémentaires, qui peuvent vous être demandés dans le cadre de l'instruction.

Le présent formulaire ne concerne que certaines rubriques de la nomenclature 'eau' définie à l'article R214-1 du code de l'environnement. Si votre projet est concerné par d'autres rubriques que celles définies dans le présent document, un dossier loi sur l'eau spécifique doit être constitué hors du présent cadre. De même, si les caractéristiques de votre projet sont supérieures aux seuils indiqués, il relève d'une procédure d'autorisation environnementale. Dans ce cas, vous êtes invité à prendre l'attache d'un bureau d'études spécialisé pour la constitution du dossier. Vous pouvez contacter la DDTM pour un cadrage amont.

Pour tout dossier, l'évaluation des incidences Natura 2000 est à compléter (article R414-19 du code de l'environnement).

Dès que votre dossier sera considéré comme complet, un « récépissé de déclaration » vous sera adressé par la DDTM, qu'il vous appartient de lire et de respecter. Il peut comporter des prescriptions de réalisations ou être assorti d'arrêt(s) de prescriptions générales, qu'il vous faudra respecter lors de la réalisation de votre projet. **Les travaux ne peuvent être engagés avant l'échéance indiquée dans le récépissé de déclaration, ou la réception d'un accord anticipé.**

**Des contrôles sont régulièrement mis en oeuvre.**

La procédure au titre de la loi sur l'eau ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (code civil, code de l'urbanisme, code rural...).

## 1 - Identité du demandeur

<b>Si entreprise ou collectivité :</b>	
Raison sociale :	.....
N° SIRET ( <i>obligatoire</i> ) :	.....
Adresse complète :	.....
Téléphone (fixe / portable) :	.....
Courriel :	.....
Nom et prénom du représentant :	.....
Qualité du signataire :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/> Mandataire du maître d'ouvrage
<b>OU</b>	
<b>Si particulier :</b>	
NOM Prénom :	.....
Date de naissance ( <i>obligatoire</i> ) :	.....
Adresse complète :	.....
Téléphone (fixe / portable) :	.....
Courriel :	.....



**Pièce à joindre :** Si le maître d'ouvrage est une collectivité : une délibération autorisant son représentant à déposer le dossier réglementaire au titre du code de l'environnement.

## 2 - Localisation du projet

<b>Commune(s)</b>	.....		
<b>Cours d'eau concerné ?</b>	<b>Nom :</b> .....		
	En eau toute l'année ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	A sec en été ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	En eau uniquement après une pluie ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<b>Nappe concernée ?</b>	<b>Nom :</b> .....		
<b>Références cadastrales</b>	<b>Section(s)</b>	<b>Parcelle(s)</b>	<b>Propriétaire(s) (NOM et prénom) et autorisation obtenue (O/N) (*)</b>
	.....	.....	.....
	.....	.....	.....
	.....	.....	.....
	.....	.....	.....

(\*) Si vous n'êtes pas propriétaire de toutes les parcelles concernées par le projet, vous devez préalablement avoir obtenu l'accord écrit de chaque propriétaire



Les rubriques concernées par votre projet sont à compléter dans le tableau suivant (liste non exhaustive).  
 Si les dimensions de votre projet sont supérieures aux seuils indiqués dans le tableau suivant, celui-ci relève d'une procédure d'autorisation environnementale.  
 NB : les dimensions à considérer correspondent au cumul des opérations sur un même cours d'eau et dépendant d'un même maître d'ouvrage.

Rubrique	Nature du projet (IOTA) ayant un impact sur le cours d'eau	Éléments du projet (à compléter)	Seuils de la procédure de déclaration	Mon projet est-il soumis ?
1.3.1.0	<b>Prélèvement</b> dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement en <b>zone de répartition des eaux<sup>1</sup></b>		$Q_c < 8$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.1.0	IOTA dans le lit mineur créant un <b>obstacle à la continuité écologique</b>	Différence de niveau, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau, entre l'amont et l'aval de l'ouvrage : <b>H = ..... m</b>	$0,2 < H < 0,5$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.2.0	IOTA <b>modifiant le profil</b> en long ou en travers du cours d'eau	Longueur de cours d'eau modifiée / impactée : <b>L = ..... m</b>	$L < 100$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.3.0	Installation ou ouvrage ayant un impact sur la <b>luminosité</b> (buse...)	Longueur de l'ouvrage : <b>L = ..... m</b>	$10 \leq L < 100$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.4.0	Consolidation ou protection de berges par des <b>techniques autres que végétales vivantes</b>	Rive droite : longueur impactée : ..... m Rive gauche : longueur impactée : ..... m Longueur totale : <b>L = ..... m</b>	$20 \leq L < 200$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1.5.0	IOTA dans le lit mineur du cours d'eau, étant de nature à détruire les <b>frayères...<sup>2</sup></b>	Surface de frayères détruite ou emprise des travaux en lit mouillé : <b>S = ..... m<sup>2</sup></b>	$S < 200$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou canaux <b>avec déplacement de sédiments</b>	Volume des matériaux déplacés : <b>V = ..... m<sup>3</sup></b> Analyse des sédiments : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	$V < 2\,000$ et teneur des sédiments $\leq$ au niveau de référence S1 <sup>4</sup>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de <b>zones humides</b>	Surface de zone humide impactée : <b>S = ..... ha</b>	$0,1 \leq S < 1$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
...	Autre(s) rubrique(s)	Si d'autres rubriques concernent votre projet : <b>contactez le service eau et inondation de la DDTM</b>		

## 6 - Réalisation(s) antérieure(s)

<sup>1</sup> La liste des communes classées en zone de répartition des eaux est accessible à l'adresse suivante : <http://gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource2/Les-Zones-de-Repartition-des-Eaux-ZRE>

<sup>2</sup>... les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet

Indiquez si vous avez déjà réalisé des travaux de même nature sur le même cours d'eau ou dans la même nappe. Le cas échéant, précisez la date d'autorisation, le type de décision (arrêté ou récépissé), et le cas échéant la référence du dossier.

.....  
 .....  
 .....



**Pièce à joindre** : la décision administrative se rapportant à l'ouvrage (arrêté préfectoral, récépissé...).

## 7 - Incidences du projet sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

### 7-0- Données techniques du projet :

**Cadre(s) à renseigner selon la nature de votre projet :**

<input type="checkbox"/> Entretien du cours d'eau (enlèvement embâcles, traitement d'atterrissement ...)	remplir le <b>cadre B-1</b>
<input type="checkbox"/> Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau :	remplir le <b>cadre B-2</b>
<input type="checkbox"/> Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage ( <b>sur ouvrage existant uniquement</b> ) :	remplir le <b>cadre B-3</b>
<input type="checkbox"/> Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau (passage busé, passage à gué) qui ne constitue pas un obstacle à l'écoulement des crues	remplir le <b>cadre B-4</b>
<input type="checkbox"/> Consolidation, traitement ou protection de berges (fascinage, enrochement...)	remplir le <b>cadre B-5</b>
<input type="checkbox"/> Modification du profil du cours d'eau (retalutage...)	remplir le <b>cadre B-6</b>

### B-1- Entretien du lit et des berges :

#### Actions sur la végétation :

Traitement de la végétation des berges :  oui  non.

Nettoyage des végétaux du lit :  oui  non

Enlèvement par :  pelle mécanique  manuel  autre (à préciser) : .....

Traitement des embâcles :  oui  non

#### Actions sur les matériaux du lit :

Type de matériaux :  **Sédiments** (vase, terre, argiles, limons)  **Matériaux nobles** (sables, graviers, galets)

Type d'intervention :

scarification (enlèvement de la végétation et des systèmes racinaires sur les atterrissements)

déplacement des matériaux - destination des matériaux .....

autre (à préciser) : .....



#### Pièces à joindre :

- plan parcellaire indiquant le lieu de réinjection des matériaux déplacés



**Attention** : L'entretien régulier du cours d'eau (gestion des atterrissements et enlèvements d'embâcles gênant l'écoulement des eaux) est de la responsabilité du propriétaire riverain.



**Attention** : **L'extraction des matériaux nobles du lit** (sables, graviers, galets, blocs) **est interdite**. **L'utilisation d'un godet trapèze pour l'entretien d'un cours d'eau est interdite** car celui-ci reprofile le lit et altère les berges (à réserver pour l'entretien des fossés)

### B-2 - Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau :

Passage de canalisation par :  Forage  Fonçage  Tranchée

Réseau concerné :  Eau potable  Assainissement  Gaz  Électricité  Autre (préciser) : .....

Épaisseur de recouvrement de la conduite (entre le fond du lit de rivière reconstitué et le dessus de la conduite) : ..... cm

Origine et nature (granulométrie) des matériaux de couverture ..... Diamètre de la conduite : ..... mm

Tranchée :  en berge  en travers. Longueur : ... m Largeur : .... m Autres précisions .....



### B-3 - Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement) :



**Nota :** L'intervention ne doit pas modifier les caractéristiques et fonctionnalités de celui existant.

Description détaillée de l'ouvrage existant, problème à résoudre : .....

Description détaillée de l'intervention à réaliser : .....

### B-4 Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau (passage busé, passage à gué) qui ne constitue pas un obstacle à l'écoulement des crues



**Toujours prévoir la restauration de la continuité écologique**

Installation d'un dispositif de franchissement :  temporaire  pérenne

Nature :  passage busé (ouvrage constitué de buse)  passage à gué (ouvrage en fond de lit permettant la traversée)

autre (préciser) : .....

Diamètre interne : ..... mm ou Dimensions internes de la section : hauteur : ..... m / largeur : ..... m

Enfoncement de l'ouvrage sous le fond du lit : ..... m Longueur du linéaire de cours d'eau concerné : ..... m

Autres précisions : .....

### B-5 Consolidation, traitement ou protection de berges (fascinage, enrochement...)



**Rappel :** L'aménagement ne doit pas conduire à créer de digue ou à rehausser le niveau du terrain naturel en berge.

**Rive gauche :** Linéaire de berges concernées : ..... m. Pente actuelle (%) : ..... Pente finale (%).....

Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante : ..... m

Linéaire de berge protégée par technique autre : ..... m

protection mixte  enrochements libres  enrochements bétonnés  gabions  enrochement maçonné

autre (à préciser) : .....

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée : ..... m. Hauteur en protection végétale : ..... m

**Rive droite :** Linéaire de berges concernées : ..... m. Pente actuelle (%) : ..... Pente finale (%).....

Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante : ..... m

Linéaire de berge protégée par technique autre : ..... m

protection mixte  enrochements libres  enrochements bétonnés  gabions  enrochement maçonné

autre (à préciser) : .....

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée : ..... m. Hauteur en protection végétale : ..... m

Autres précisions :  Je m'engage à ne pas dépasser la hauteur actuelle de berge

### B-6 Modification du profil du cours d'eau (retalutage, arasement de merlons)

Modification du profil en long : Linéaire concerné : ..... m. Pente longitudinale actuelle (%) : ..... Pente finale (%).....

Modification du profil en travers : Linéaire concerné : ..... m. Pente de berge actuelle (%) : ..... Pente finale (%).....

rive gauche  rive droite  les deux rives

Quantité de matériaux déblayés : .....m<sup>3</sup> Destination des matériaux .....



**Pièces à fournir :** les profils schématiques avant/après

## 7-1 - Document d'incidences :

**État initial : Décrire le cours d'eau et son environnement proche, tel qu'il se trouve avant la réalisation des travaux.**

### Description de l'environnement proche du cours d'eau :

Il y a une majorité de zones urbanisées autour du cours d'eau :  oui  non

Il y a une zone humide (\*) à proximité du cours d'eau :  oui  non

(\*) **Zone humide** : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (joncs, carex, sphaignes, mousses, etc.)

### Aspect général du lit :

Secteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, reprofilage du lit effectué....) :  oui  non

secteur rectiligne  secteur sinueux (méandres)

Lit à plusieurs bras ?  oui  non Le tronçon connaît des assecs périodiques (\*) ?  oui  non

(\*) **Assec** : absence d'écoulement d'eau

### Nature des berges : (plusieurs cases peuvent être cochées)

Rive droite :  enherbée  arbustive  nue  artificielle (mur, enrochement)  autre (préciser) : .....

Rive gauche :  enherbée  arbustive  nue  artificielle (mur, enrochement)  autre (préciser) .....

### Nature du fond du cours d'eau : naturel artificiel (béton, enrochement)

### Espèces animales : (renseignements possibles auprès de la fédération de pêche)

Présence de :  Truite  Poissons blancs  Écrevisses  Grenouilles, crapauds  Autres .....

### Renseignements complémentaires :

Présence de rejets à proximité :  oui  non

Si oui, préciser sa nature (station d'épuration, drain, égout...) : .....

Présence à proximité de prélèvements ou d'usage particulier de l'eau :  oui  non

Si oui, préciser sa nature (irrigation, captage, AEP, baignade...) : .....

## 7-2 – Impacts et mesures d'évitement, de réduction EN PHASE TRAVAUX



**Nota :** Tous les travaux réalisés dans le lit d'un cours d'eau doivent prendre en compte l'environnement. Ainsi vous devez prendre les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles, les dégradations et nuisances éventuelles occasionnées, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation.  
Vous devez aussi garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des espèces.  
**Afin de respecter ces principes, vous devez préciser les dispositions et précautions qui seront prises.**



**La phase travaux est la période où les impacts peuvent être les plus importants sur le milieu aquatique, c'est pourquoi il est nécessaire de remplir la partie ci dessous le plus précisément**

### Impacts potentiels en phase travaux :

- Destruction de frayères (en cas d'intervention d'engins en lit mouillé)  oui  non

- Risque de départ de matières en suspension  oui  non

- Risque de départ de laitance (en cas d'utilisation de béton)  oui  non

- Risque de pollutions accidentelles  oui  non

- Autres : .....

### Descriptif des mesures d'évitement et de réduction des impacts mises en oeuvre :

**Circulation d'engins dans le lit mineur :**  oui  non Si oui, surface sur laquelle les engins vont évoluer ..... m<sup>2</sup>

**Isolement de la zone de travaux dans le cours d'eau :**

Conduite du chantier lors d'un assec naturel  oui  non

Si non :

Mise du chantier en assec artificiel :  oui  non

Si oui, longueur de cours d'eau mise en assec : ..... m largeur de cours d'eau mise en assec : ..... m

Moyen utilisé :

batardeau, big bag

mise en place d'une dérivation temporaire des eaux sans pompage

mise en place d'une dérivation temporaire des eaux avec pompage ainsi qu'un bassin de décantation

mise en place d'une canalisation temporaire gravitaire des eaux

autre (préciser) : .....

Mise en place d'un filtre sur la zone des travaux, permettant de réduire au maximum la propagation des matières en suspension :  oui  non

Si oui, moyen utilisé :  bottes de paille  géotextile  autre (préciser) : .....

Autres précisions :

Je m'engage à réaliser les travaux en dehors des période de reproduction piscicole, c'est à dire :

- travaux interdits du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars pour les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole

- travaux à éviter du 1<sup>er</sup> mars à 31 mai pour les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole

Je m'engage à mettre en place les mesures visant à éviter et réduire les pollutions (ex: batardeaux, barrage filtrant, géotextile, pompage, décantation avant rejet dans le cours d'eau, contrôle visuel des engins de chantier)

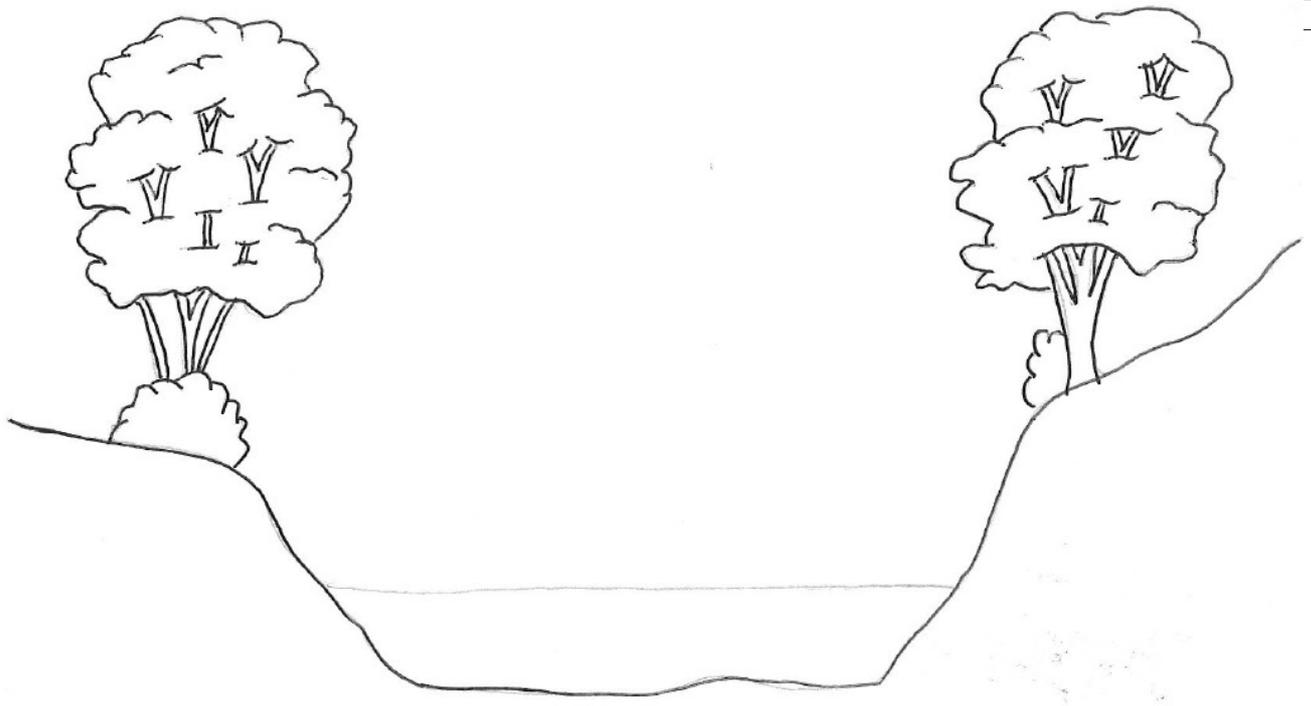
Je m'engage à enlever l'ensemble des installations de chantier à la fin des travaux et effectuer une remise en état de la zone (enlèvements de tous les déchets, des bigbags, de la piste d'accès ....)

Pêche de sauvegarde :

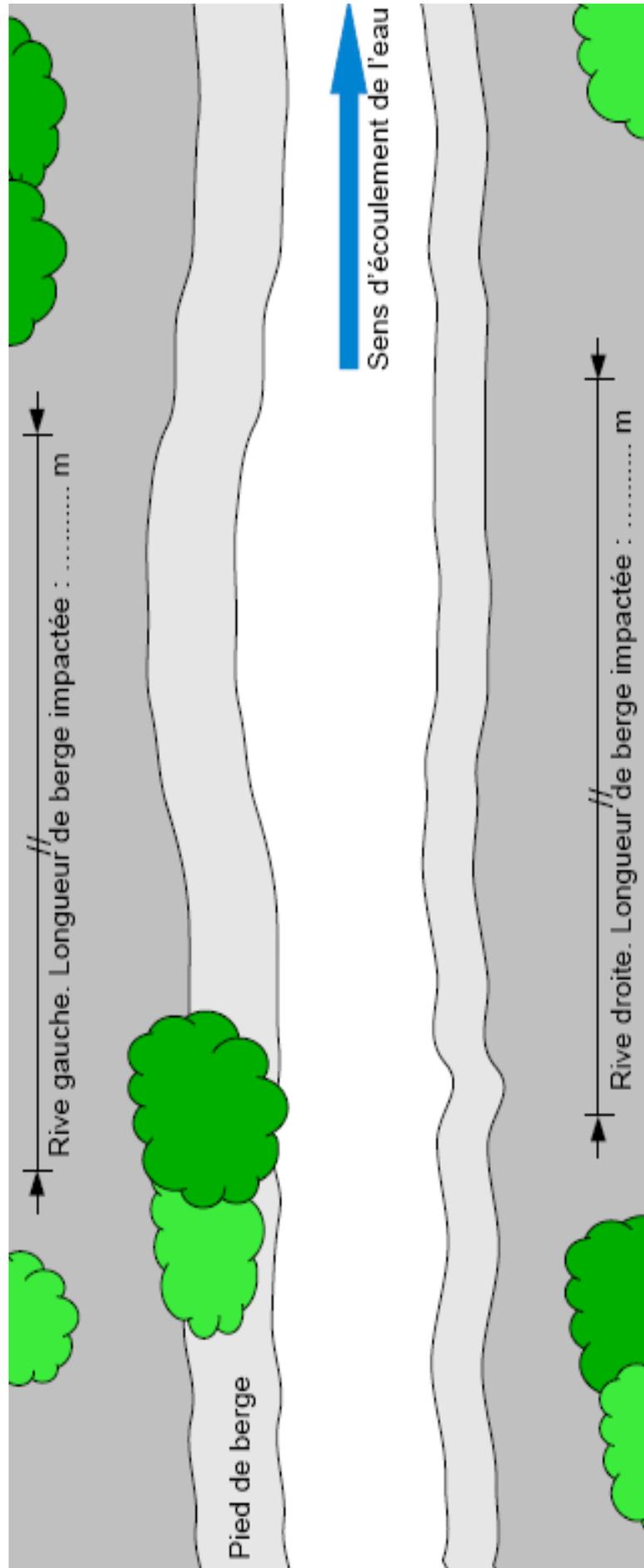
Au vu des travaux projetés, une pêche de sauvegarde sera effectuée :  oui  non

- Renseignements techniques : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Gard : 04 66 02 91 61
- Renseignements administratifs : l'arrêté préfectoral obligatoire autorisant la pêche de sauvegarde est émis par la DDTM au 04 66 62 64 63

**Vue en coupe :** Compléter le schéma suivant en précisant le projet par rapport à l'état initial, et indiquer les cotes du projet



Vue en plan : compléter le schéma suivant en dessinant les mesures de réduction décrites dans la partie 22 (les voies d'accès, les batardeaux, la pose du géotextile, busage provisoire) et le phasage des travaux.



## 7-3 - Impacts du projet terminé et mesures d'évitement de réduction ou de compensation des impacts, en amont, en aval **A L'ISSUE DES TRAVAUX**

Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux et le milieu aquatique <u>après</u> les travaux :			
Rubriques	Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ?	Oui / Non	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction et/ou de compensation des impacts du projet terminé :
<i>Reprendre rubriques cochées (Partie 5)</i>	<i>Si au moins un risque est avéré (case "oui" cochée)</i>	<i>Entourer la réponse adéquate</i>	<i>Une mesure d'évitement ou de réduction des impacts minimum est OBLIGATOIRE</i>
<b>Le régime des eaux</b>			
3.1.2.0	• Modification des débordements (fréquence, durée) :	Oui / Non	.....
3.1.4.0	• Accentuation de la violence des crues :	Oui / Non	.....
3.1.5.0	• Accentuation des étiages :	Oui / Non	.....
3.2.1.0	• Accélération de la vitesse d'écoulement des eaux :	Oui / Non	.....
	• Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux :	Oui / Non	.....
<b>Le niveau de l'eau</b>			
3.1.2.0	• Augmentation de la hauteur d'eau :	Oui / Non	.....
3.1.4.0	• Baisse de la hauteur d'eau :	Oui / Non	.....
3.1.5.0	• Variation de la hauteur d'eau (marnage, batillage) :	Oui / Non	.....
3.2.1.0	• Enfoncement du lit du cours d'eau :	Oui / Non	.....
<b>Le milieu aquatique : habitat, faune et flore</b>			
	• Déstabilisation et érosion des berges :	Oui / Non	.....
	• Artificialisation des berges :	Oui / Non	.....
	• Disparition des eaux courantes :	Oui / Non	.....
	• Instabilité du lit du cours d'eau juste après travaux :	Oui / Non	.....
3.1.2.0	• Envasement, colmatage du fond du cours d'eau :	Oui / Non	.....
3.1.3.0	• Disparition d'abris pour la faune aquatique : blocs,		.....
3.1.4.0	sous-berge, artificialisation du fond du cours d'eau		.....
3.1.5.0	(ex : béton, curage) :	Oui / Non	.....
3.2.1.0	• Perte de sinuosité du cours d'eau :	Oui / Non	.....
3.3.2.0	• Perte de ripisylve (végétaux des berges) :	Oui / Non	.....
	• Disparition de l'ombrage :	Oui / Non	.....
	• Augmentation de l'ombrage :	Oui / Non	.....
<b>La circulation des poissons et le transport sédimentaire</b>			
toutes	• Interruption de la circulation des poissons entre l'amont et l'aval :	Oui / Non	.....
	• Stockage des sédiments et risque de comblement de l'ouvrage :	Oui / Non	.....
<b>La qualité de l'eau</b>			
3.3.2.0	• Contamination de l'eau par des polluants (nitrates, phytosanitaires...) :	Oui / Non	.....
	• Rejet ou départ de sédiments fins :	Oui / Non	.....
	• Diminution de la transparence de l'eau :	Oui / Non	.....
<b>Autres usages</b>			
éventuellement les activités nautiques non motorisées : canoë, raft...	.....	Oui / Non	.....

## 8 - Incidences du projet sur les sites NATURA 2000



Pour renseigner cette partie, consultez les données relatives au réseau Natura 2000 : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000>

### Localisation du projet :

Le projet est situé hors site Natura 2000. A quelle distance du ou des sites les plus proches ?

A ..... km du site le plus proche : ..... (n° de site : FR.....)

A ..... km du site le plus proche : ..... (n° de site : FR.....)

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 :

Site : .....(n° de site : FR.....)

Site : .....(n° de site : FR.....)

Dans tous les cas, **un formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000, disponible sur le site : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000>, doit être renseigné et annexé à votre dossier.**



### Pièces à joindre :

- Localisation du projet : carte localisant votre projet ainsi que le(s) site(s) Natura 2000 le(s) plus proche(s)
- Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

## 9 - Compatibilité du projet avec le SDAGE

Votre projet doit être compatible avec les orientations et les objectifs d'atteinte du bon état fixés par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée en vigueur (\*).



Pour renseigner cette partie, consultez les données relatives au SDAGE :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016>

(\* Si votre projet est situé sur l'une des communes suivantes : Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Revens, St Sauveur Camprieu, ou Trèves, consultez les données relatives au SDAGE Adour-Garonne :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/sdage-pdm-2016-2021.html>

<b>Nom de la masse d'eau concernée par mon projet :</b>	.....
<b>Objectif d'atteinte du "bon état"</b>	état écologique (pour un cours d'eau) : <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2021 <input type="checkbox"/> 2027 état quantitatif (pour une nappe) : <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2021 <input type="checkbox"/> 2027

Orientations Fondamentales du SDAGE 2016-2021	Mon projet est :
<b>OF 0</b> : S'adapter aux effets du changement climatique	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
<b>OF 1</b> : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
<b>OF 2</b> : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
<b>OF 3</b> : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible

Orientations Fondamentales du SDAGE 2016-2021	Mon projet est :
	<input type="checkbox"/> non concerné
<b>OF 4</b> : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
<b>OF 5</b> : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
<b>OF 6</b> : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
<b>OF 7</b> : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
<b>OF 8</b> : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
<b>Conclusion sur la compatibilité avec le SDAGE :</b>	
<input type="checkbox"/> mon projet est compatible avec le SDAGE <input type="checkbox"/> mon projet n'est pas compatible avec le SDAGE	
Remarques complémentaires :	
.....	
.....	
.....	
.....	

## 10 - Compatibilité du projet avec le PGRI

Votre projet doit être compatible avec les dispositions du PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Rhône-Méditerranée en vigueur (\*).

	Pour renseigner cette partie, consultez les données relatives au PGRI : <a href="http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/pgri.php">http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/pgri.php</a>  (*) Si votre projet est situé sur l'une des communes suivantes : Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Revens, St Sauveur Camprieu, ou Trèves, consultez les données relatives au PGRI Adour-Garonne : <a href="http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-gestion-des-risques-d-inondation-pgri-a22197.html">http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-gestion-des-risques-d-inondation-pgri-a22197.html</a>
---	--

Disposition du PGRI 2016-2021 susceptibles de concerner mon projet	Mon projet est :
D.2-3 Éviter les remblais en zones inondables	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-4 Limiter le ruissellement à la source	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-6 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-7 Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-8 Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-12 Limiter la création de nouveaux ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné

**Conclusion sur la compatibilité avec le PGRI :**

mon projet est compatible avec le PGRI  mon projet n'est pas compatible avec le PGRI

Remarques complémentaires :

.....  
.....  
.....  
.....

**11 - Compatibilité du projet avec le SAGE**

S'il est situé dans le périmètre d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) approuvé, votre projet doit être compatible avec celui-ci.



Pour renseigner cette partie, consultez les données relatives aux SAGE dans le Gard : <http://gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieus-aquatiques>

Mon projet est-il situé dans le périmètre d'un SAGE ?  oui  non

Si oui, lequel ?.....

Mon projet est-il compatible avec les dispositions de ce SAGE ?  oui  non

Mon projet est-il conforme avec les règles de ce SAGE ?  oui  non

Remarques complémentaires :

.....  
.....  
.....  
.....

**12 - Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme et le PPRI**

Mon projet est-il compatible avec le document d'urbanisme (PLU, POS, carte communale) en vigueur ?  oui  non

Mon projet est-il conforme avec les règles du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ?  oui  non  sans objet

Remarques complémentaires :

.....  
.....  
.....  
.....

**13 - Mesures compensatoires**

.....  
.....  
.....  
.....

**14 - Alternatives au projet**

Précisez les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les différentes alternatives. Vous devez démontrer ici que la solution choisie vise à réduire les impacts sur l'environnement.



**Je m'engage à :**

- **réaliser mon projet conformément au dossier déposé**, sauf indication contraire de l'administration ou prescriptions particulières, imposées par arrêté préfectoral ;
- **informer de la date de démarrage du chantier, au moins 8 jours avant le début des travaux, et de la date d'achèvement prévisionnelle :**
  - la DDTM ([ddtm-sei@gard.gouv.fr](mailto:ddtm-sei@gard.gouv.fr)),
  - le service départemental de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) ([sd30@onema.fr](mailto:sd30@onema.fr)) ;
- **en cas de problème ou d'incident :**
  - interrompre immédiatement les travaux et prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux,
  - prévenir immédiatement la gendarmerie nationale (17) et les pompiers (18),
  - prévenir dans les meilleurs délais la DDTM et le service départemental de l'AFB.

Fait à .....

Le .....

NOM et prénom du signataire : .....  
(signature obligatoire du demandeur)

## 19 - Informations annexes

Les dispositions du code de l'environnement suivantes sont rappelées :

- le fait de réaliser un ouvrage, une installation, des travaux ou une activité sans la déclaration requise, ou avant l'expiration du délai d'opposition, ou en cas de non respect des prescriptions attachées au projet, est puni de l'amende prévue pour la contravention de 5<sup>ème</sup> classe (art. R216-12) ;
- toute modification apportée à l'ouvrage ou l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale, doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration (art. R214-40) ;
- la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de **3 ans** à compter de la date du récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque (art. R214-51) ;
- Vous êtes tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle (art. L216-4).